

Réf.	2023	012
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023	21/04/2023	19	17	19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Mesdames** ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUVAL Emmanuelle, HENNOQ Éléonore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, MAINGONNAT Cécile et NORDBERG Anne-Rose.

**Messieurs** CIPRES Manuel, DEGIVRY Thierry, FRAPIER Francis, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, Monsieur RABY Stéphane, RIEL Yannick et SCHMIDT Éric.

**Absents ayant donné procuration à :**

Madame DUPONT Catherine a donné pouvoir à Monsieur DEGIVRY Thierry  
Monsieur BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à Madame DUVAL Emmanuelle

**Madame NORDBERG Anne-Rose** a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE AU TITRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT CULTUREL – ANNÉE 2023**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de Fontenay-lès-Briis pour :

- ✚ De doter la Médiathèque d'un lecteur de « livres lus » et d'une loupe grossissante pour permettre le développement de l'accessibilité des publics empêchés, éloignés et en situation de handicap.
- ✚ D'acquérir un chariot à livres adapté aux différentes manipulations inhérentes à la Médiathécaire ainsi qu'une titreuse utile à la signalétique interne des locaux.
- ✚ D'acquérir une console de jeux dans le cadre de l'aide à l'équipement informatique et numérique, à destination d'un jeune public ou pour des rencontres intergénérationnelles.

**CONSIDÉRANT** le dossier de demande de subvention dans lequel le Conseil Départemental de l'Essonne définit les modalités et les pièces devant le composer, en fonction desquelles les projets qui lui seront soumis, seront retenus aux fins de bénéficier de la subvention au titre de l'Aide à l'investissement culturel.

Accusé de réception en préfecture  
09 L 239100431 20230413-DE-2023-012-A1  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Essonne et de lui soumettre un dossier de demande de subvention au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel, selon les plans de financement présentés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20230413-DEL2023\_012-AI  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**AIDE À L'INVESTISSEMENT CULTUREL - ANNÉE 2023**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**DEPENSES**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Chariot à livres	730,85 €	146,17 €	877,02 €
Étiqueteuse	140,00 €	28,00 €	168,00 €
Console de jeux	308,49 €	61,70 €	370,19 €
Lecteur et loupe de livres lus	566,43 €	113,29 €	679,72 €
		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 745,77 €</b>	<b>349,15 €</b>	<b>2 094,92 €</b>

**RECETTES**

DISPOSITIFS FINANCIERS	TAUX	SUBVENTIONS
Conseil Départemental de l'Essonne	80%	1 396,62 €
<b>TOTAL</b>	Base Montant HT des dépenses	<b>1 396,62 €</b>

ETAT	TAUX	FONDS COMPENSATION TVA
FCTVA	16,404%	343,65 €
<b>TOTAL</b>	Base Montant TTC des dépenses	<b>343,65 €</b>

<b>RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>354,66 €</b>
--	-----------------

**ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Chariot à livres	730,85 €	nov.-23	déc.-23
Étiqueteuse	140,00 €	nov.-23	déc.-23
Console de jeux	308,49 €	nov.-23	déc.-23
Lecteur et loupe de livres lus	566,43 €	nov.-23	déc.-23

Accusé de réception en préfecture  
091219102431-20230413-DEL2023\_012-AI  
Date de transmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire,

  
Anne Rose NORDBERG.

Le Maire

  
Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20230413-DEL2023\_012-AI  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20230413-DEL2023\_012-AI  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023